

DECEMBRE 2015

B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



SOMMAIRE

Le mot du maire	page 2
Le nouveau conseil municipal	page 3
Les commissions municipales.....	page 4
Les délégués syndicaux.....	page 5
Etat-civil.....	page 6
Urbanisme	page 7
Scolaire	page 8
Petite enfance, jeunesse	page 9
La vie de la commune	pages 10 & 12
L'ADSL	page 13
Les associations	pages 14 & 15
Environnement & Cadre de vie	pages 16 à 18
Services et solidarité	page 19 & 20
Tarifs communaux	page 21
Infos pratiques.....	page 22
Adresses utiles	pages 23 & 24
Finances	pages 25 & 26



Le mot du maire

Chers Tillois,
Chers concitoyens,

L'année 2015 s'achève avec quelques changements sur notre commune.

Lors des dernières élections municipales complémentaires de juin, nous avons accueilli deux nouveaux conseillers dans notre équipe : Francis ARIAS et Mickaël HADENGUE.

La rue de Saint-Laurent a fait peau neuve. Les travaux d'enfouissement sont achevés, les poteaux et les lignes aériennes ont disparu laissant la place aux candélabres à éclairage Led. La pose des caniveaux et la mise en place du revêtement de la route ont finalisé le tout.

Notre prochaine tâche sera l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui remplacera l'actuel Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

L'actualité de ces dernières semaines nous a conduit à appliquer le Plan Vigipirate, c'est pourquoi je fais appel à la compréhension de tous afin de faciliter les contrôles à l'occasion des manifestations publiques. J'en profite ici pour remercier et encourager les acteurs de toutes les associations tilloises qui, par leur dynamisme et leurs idées, contribuent à animer la vie de notre village.

Au nom de toute l'équipe municipale, je souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Jean-Claude ROBIN



Le nouveau conseil municipal

Suite aux récentes élections municipales des 14 et 21 juin 2015, deux nouveaux conseillers, Messieurs Francis ARIAS et Michaël HADENGUE sont rentrés dans le conseil municipal de Tilly. Lors de la séance du 1er juillet, les conseillers municipaux ont élu le nouveau maire et ses adjoints. Ont été élus :

Maire : Jean-Claude ROBIN
1er adjoint : Michel VEZINES
2ème adjoint : Claude SAYAGH
3ème adjoint : Stéphane AUDUREAU



1^{er} rang de gauche à droite : Michel GLANARD, Pascal DE-BUYSÈRE, Aurélia FERNANDEZ, Frantz MOUSSU

2^{ème} rang de gauche à droite : Stéphanie SAN ROQUE, Michaël HADENGUE, Stéphane AUDUREAU (3^{ème} adjoint), Michel VEZINES (1^{er} adjoint), Jean-Claude ROBIN (Maire), Claude SAYAGH (2^{ème} adjoint), Francis ARIAS

3^{ème} rang de gauche à droite : Joël THEILLARD, Loïc COUDRAY

Absents sur la photo : Armelle LE BOURDONNEC et Sébastien POTTIER



NOUS CONTACTER

Mairie de Tilly
8 Grand rue
78790 TILLY

Tél. 01 30 42 53 36—Fax : 01 30 42 44 35
Mail : mairie-tilly@wanadoo.f

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi de 14 h à 16 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h 30
Jeudi de 17 h à 20 h



Venez visiter le site de la mairie sur mairie-tilly78.fr

Communauté de Communes du Pays Houdanais

22, Porte d'Epéron
78550 MAULETTE
☎ 01 30 46 82 80
☎ 01 30 46 15 75
✉ ccph@cc-payshoudanais.fr





LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Budget

Jean-Claude ROBIN – Francis ARIAS – Michel GLANARD – Michel VÉZINES – Claude SAYAGH – Stéphanie SAN ROQUE – Michaël HADENGUE – Stéphane AUDUREAU

Salle des fêtes

Michel GLANARD – Frantz MOUSSU – Stéphanie SAN ROQUE

Animations- informations-communication

Jean-Claude ROBIN – Aurélia FERNANDEZ – Stéphanie SAN ROQUE – Michaël HADENGUE – Frantz MOUSSU – Armelle LE BOURDONNEC – Pascal DEBUYSERE

Urbanisme

Jean-Claude ROBIN - Francis ARIAS - Michel VÉZINES – Claude SAYAGH – Stéphane AUDUREAU – Pascal DEBUYSERE

Voirie Chemins Bâtiments et travaux

Jean-Claude ROBIN – Loïc COUDRAY – Michel VÉZINES – Francis ARIAS – Stéphanie SAN ROQUE – Claude SAYAGH – Joël THEILLARD

Espaces verts- Environnement

Jean-Claude ROBIN – Michel GLANARD – Francis ARIAS – Stéphanie SAN ROQUE – Michaël HADENGUE

Hygiène et Assainissement

Jean-Claude ROBIN - Loïc COUDRAY – Stéphane AUDUREAU – Michel VÉZINES – Michaël HADENGUE

Affaires scolaires / Caisse des écoles

Jean-Claude ROBIN – Stéphanie SAN ROQUE – Francis ARIAS – Claude SAYAGH – Michaël HADENGUE

CCAS

Jean-Claude ROBIN – Claude SAYAGH – Michaël HADENGUE – Frantz MOUSSU

Commission d'appel d'offres

Joël THEILLARD – Francis ARIAS – Jean-Claude ROBIN – Stéphane AUDUREAU – Claude SAYAGH – Michel VÉZINES

Correspondant Défense : Michaël HADENGUE

Délégué à l'Office du Tourisme du Pays Houdanais (OTPH) : Armelle LE BOURDONNEC

Référent Personnes âgées pour le Coordonation gérontologique de Houdan :

Jean-Claude ROBIN



LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

SIVOS de Mondreville-Tilly (syndicat à vocation scolaire de Mondreville-Tilly)

SAN ROQUE Stéphanie

ROBIN Jean-Claude

HADENGUE Michaël

THEILLARD Joël

S.M.I.S. Syndicat Mixte des Installations Sportives de Magnanville

SAN ROQUE Stéphanie

ARIAS Francis

SAYAGH Claude

HADENGUE Michaël

SICOREN

SAN ROQUE Stéphanie

ARIAS Francis

FERNANDEZ Aurélie

HADENGUE Michaël

SIARR de Tilly

ROBIN Jean-Claude

THEILLARD Joël

SIFEP

ROBIN Jean-Claude

MOUSSU Frantz

COUDRAY Loïc

DEBUYSERE Pascal

AUDUREAU Stéphane

VEZINES Michel

SIERO

AUDUREAU Stéphane

SAYAGH Claude

ARIAS Francis

DEBUYSERE Pascal

SIEED-SIDOMPE

SAYAGH Claude

GLANARD Michel



TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2015 :	531
Nombre d'habitations :	242
Superficie de la commune :	780 hectares
Longueur de voirie :	10 917 mètres

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie
Isabelle MOREAUX

Agent technique
Eric HARDY

Agent de service
Magali MARGUERON

Etat-civil



Le 8 août 2014	Lana BALLAND	26 rue A Bateau
Le 6 octobre 2014	Manon CORREZE	12 rue du Moulin à Vent
Le 15 septembre 2015	Maëline SEDILLE	62, rue de Saint-Laurent
Le 9 octobre 2015	Hoëla THOMAS	43, chemin des Pierres
Le 21 octobre 2015 -	Louna SOUZA SANTOS	37, chemin des Pierres

Félicitations aux heureux parents



Le 10 avril 2015 Céline ROUCHY et Eric LEBOULCH

Nos meilleurs vœux de bonheur



Le 1er Janvier 2015 Micheline DAUVERGNE, à l'âge de 82 ans

Le 14 février 2015 Norbert CANNEE, à l'âge de 82 ans

Le 16 mars 2015 Hélène GAUDRON, à l'âge de 88 ans

Condoléances aux familles endeuillées



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

2^{ème} semestre 2014

Michel MAXIN – 2 rue de la Pointe Hoteau : construction d'un garage

Mickaëla ANGEL – 2 rue de la Mare Mittée : Extension de maison de 27,95 m² avec démolition partielle.

1^{er} semestre 2015

Sophie GRUGIER – 49 rue de Saint Laurent : Extension d'un cellier et modification des ouvertures.

Eric DEGONZAGUES – 11 chemin des Pierres : Construction d'un abri de jardin

DÉCLARATION PRÉALABLE

1^{er} semestre 2015

Estelle CHANGEUX, 8 place Amiral de Grasse: Pose de deux fenêtres de toit sur garage

William WHITEWAY, 6 rue de la Pointe Hoteau : remise en état de la toiture d'une dépendance avec surélévation d'une partie du toit.

2^{ème} semestre 2015

Pascal ROZE, 45 rue de Saint-Laurent : construction d'une piscine (24,5 m²)

Alain DUTARTRE : 4 chemin de l'Ozier : construction d'une piscine (32 m²)

Cabinet Forteau-Faisant à Anet : détachement d'un terrain à bâtir 19, rue du Moulin à vent.

CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

1^{er} semestre 2015

Alain LESERGENT – Opération de construction à usage d'habitation réalisable 19 rue du moulin à vent

Roger DAUVERNE – Opération de construction d'une maison individuelle réalisable 4 rue de Saint Laurent

Vous souhaitez déposer un dossier **de permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux** : vous trouverez tous les renseignements concernant les grandes règles d'urbanisme ainsi que les imprimés à télécharger sur le site service www.service-public.fr (rubrique particulier/logement/urbanisme).

Les plans cadastraux sont consultables sur le site cadastre.gouv.fr

Le cadastre et le règlement du P.O.S. de Tilly sont consultables sur le site en accès libre sur le site : payshoudanais.infotp.com

Les dossier devront impérativement être composés du nombre d'exemplaires et de pièces jointes indiqués sur l'imprimé Cerfa de demande, plus un exemplaire supplémentaire pour l'Architecte des Bâtiments de France lorsque la propriété est située dans le périmètre du château de Tilly.



SCOLAIRE

Ecole de Tilly	Ecole de Mondreville
Matin : de 8 h30 à 11 h30 (ouverture des portes à 8 h 20)	Matin : de 8 h 40 à 11 h 40 (ouverture des portes à 8 h 30)
Après-Midi : de 13 h 20 à 15 h 35 (ouverture des portes à 13 h 10)	Après-midi : de 13 h 30 à 15 h 50 (ouverture des portes à 13 h 20)
Nouvelles Activités Périscolaires	
de 15 h 35 à 16 h 20	de 15 h 50 à 16 h 30

La rentrée à Tilly



Gwendoline GUIARD et Pascaline MAISONNEUVE

LES EFFECTIFS 2015-2016

Ecole de Mondreville : 61 élèves

Classe de PS-MS : 19 élèves – 12 Petits et 7 Moyens

Classe de MS-GS : 20 élèves – 6 Moyens et 14 Grands

Classe de CP-CE1 : 21 élèves – 12 CP et 9 CE1

Ecole de Tilly : 36 élèves

CE2 : 15 élèves

CM1 : 12 élèves

CM2 : 9 élèves

Soit un total de 96 élèves sur le RPI
(dont 49 enfants de Tilly).

Une nouvelle enseignante pour les classes de CM1-CM2

Après dix années à enseigner à l'école de Behoust, Madame Gwendoline GUIARD vient d'intégrer l'équipe enseignante du R.P.I. à l'école de Tilly. Elle prend en charge la classe de CM1-CM2 en remplacement de Linda BAILLET, mutée à Houdan.

SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

Un nouveau Président pour le syndicat Inter-communal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly...

Monsieur Géraud COLLET (ancien vice-Président et élu de Mondreville) a succédé à Dominique WHITEWAY à la présidence du SIVOS.

Monsieur Michaël HADENGUE (élu de Tilly) a été nommé vice-Président.

Nous leur souhaitons un bon mandat.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly :
Michaël HADENGUE, Stéphanie SAN-ROQUE, Joël THEILLARD et Jean-Claude ROBIN.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01 30 42 59 64. de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00.

N'hésitez pas à laisser des messages par mail (sivos.mt@orange.fr) lorsque vous n'arrivez pas à les joindre par téléphone pour signaler les absences et modifications de cantine et garderie ou pour toutes questions sur les services périscolaires.

LES CRECHES ET MICRO CRECHES

- La structure multi-accueil « la souris verte » à Houdan
- La micro crèche « Pom 'Cannelle » à Dammartin
- La micro crèche « Les Petits Pas » de la Fondation Mallet à Richebourg au sein de laquelle la CCPH a, depuis le 1er décembre 2012, réservé 6 berceaux.

LES CENTRES DE LOISIRS

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe lequel des centres suivants :



- « Créalo » situé à Bazainville
- « Les Petits Potiers » situé à Boutigny-Prouais
- L'accueil de loisirs situé à Condé-sur-Vesgre
- L'accueil de loisirs situé à Maulette
- L'accueil de loisirs situé à Longnes
- L'accueil de loisirs situé à Orgerus
- L'accueil de loisirs situé à Richebourg
- « Les P'tits Loups » situé à Saint-Martin-des-Champs
- L'accueil de loisirs situé à Septeuil

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, soit par délégation à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la C.C. du Pays Houdanais a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire. Les inscriptions se font directement dans les centres.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site de la CCPH (www.cc-payshoudanais.fr)

LE SECTEUR "JEUNES"

Les activités du secteur « Jeunes » sont accessibles à tous les jeunes résidants du Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus).

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf sur une partie du mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité.

Pour pouvoir participer aux activités du secteur « Jeunes », le responsable légal du jeune doit effectuer chaque année une inscription. Cette inscription se fait lors d'un entretien où une présentation du fonctionnement est faite et où un dossier administratif est remis (dossier répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs). Chaque programme d'activités est envoyé à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées. Le programme propose des activités à la carte.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 4 activités variées sont proposées (Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, théâtre d'improvisation, catamaran, atelier perles, formation premiers secours, percussions, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, zoo de Thoiry, Parc Astérix, diverses activités sportives -sports collectifs, badminton, tennis de table, self-défense-, accro branches, journées à la mer).



Renseignements et inscriptions : Estelle ROANN ou Mickaël BOLINGUE au 01.30.46.82.80.



LA VIE DE LA COMMUNE



Les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de Saint Laurent

Après presque un an de travaux, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications et de renforcement de l'eau potable sont terminés.

De nouveaux réverbères Led ont été posés donnant fière allure à la rue de Saint-Laurent

CONCOURS DES VILLES & VILLAGES FLEURIS ET TROPHÉE YVELINOIS



Pour la toute première fois, la commune de Tilly a participé au concours des villes et villages fleuris et au trophée Yvelinois.

Michel GLANARD, initiateur de la participation à ces concours, a reçu avec Jean-Claude ROBIN les membres du jury sous un soleil de plomb.



Une visite de la commune a été faite en minibus afin de montrer à ces derniers le riche patrimoine de la campagne tilloise.

Michel GLANARD et Eric HARDY ont particulièrement mis l'accent sur le réaménagement des abords du monument aux morts.



Leurs efforts pour apporter un environnement de qualité aux tillois ont porté leurs fruits puisque **le Jury départemental vient de décerner à notre commune le niveau «1 pétale»** dans la catégorie « commune de moins de 600 habitants ».

Objectif 2016 :  pétales



LA VIE DE LA COMMUNE



Les enfants de l'école courent pour l'association ELA



Commémoration du 8 mai

Portes ouvertes pour les Journées du Patrimoine et animation avec l'association « A Cheval un point c'est tout » - Septembre 2015



Cérémonie du 11 novembre et remise des diplômes pour les médaillés du travail





LA VIE DE LA COMMUNE

Spectacle de Noël pour les enfants de l'école à la salle polyvalente



La crèche de Noël



Comme chaque mois de décembre ces dernières années, un grand chalet de bois adossé à l'église de Tilly abrite une crèche colorée et illuminée le soir.



Cette année, douze enfants du village se sont réunis les dimanches après-midi pour dessiner et peindre les santons dans la joie et la bonne humeur, avec l'aide des parents pour le découpage ; l'éclairage et la construction de la structure.

La crèche se complètera avec l'arrivée du « petit Jésus » la nuit de Noël puis celle des rois mages début janvier.

Venez l'admirer !





Cher ADSL...

Je vous écris ce billet pour faire un point sur la situation de la desserte d'internet à Tilly.

Comme bon nombre d'entre vous, en cette fin d'année 2015, vous êtes nombreux à constater que internet à Tilly relève d'une gageure !

Oui nous sommes les territoires oubliés de la république pour la desserte numérique : une zone blanche comme disent nos opérateurs ...

Tilly, géographiquement est situé entre deux points de dessertes ADSL, Longnes et Gressey : en fait un « no mans land » numérique

A ceux d'entre vous qui ont une « box », mais pas la télé numérique (*ne parlons pas de la diffusion HD*), à ceux qui d'entre vous n'ont pas de réception convenable avec leur portable, je souhaite apporter quelques éléments de réponses.

Autant dès le départ tordre le cou à un mythe : la fibre optique à Tilly dans chaque foyer est un doux rêve qui ne verra pas le jour. Moi aussi, j'ai en mon temps, cru à cette avènement, mais avec des éléments concrets de sources opérateurs, j'ai perdu l'espoir.

Le plan fibre optique en Yvelines est à l'arrêt depuis 2012 !

A titre d'exemple : A Houdan, pour une ligne de fibre optique en zone entreprises de St Mathieu, les opérateurs réclament 15.000€ par an ! C'est juste un vol et totalement une aberration à l'échelle d'un particulier.

En fait, tout au mieux pourrions-nous espérer un répartiteur à Tilly, alimenté par une fibre optique et répartie aux abonnés par le classique « bout de cuivre », soit la ligne téléphone habituelle.

Des offres de connexion internet par satellite existent, mais elles restent peu fiables et ne permettent pas de jouer en ligne : les temps de latences – *temps d'aller-retour vers le satellite* – trop long, la TV étant elle sur les canaux satellites uniquement.

Dès lors quelles choix s'offrent à nous ?

En réalité peu d'entre elles permettent de bénéficier du « triple Play » : téléphone, Internet et TV.

Le paradoxe viendra peut-être par les airs ...

J'ai eu l'occasion de constater que la 4G est présente à Tilly ! Oui, sur ma terrasse, avec Free mobile, j'ai un débit meilleur que par ma « box à la maison » !

Les opérateurs font une course effrénée pour déployer la 3/4G sur le territoire. De cette concurrence acharnée pourrait venir le salut de nos accès internet dans nos villages.

Oui en partageant la connexion 3G de mon téléphone sur mon PC je vais plus vite que par la « box maison » et regarder la TV sur mon PC n'est plus un problème.

Certains me diront que capter le téléphone reste un problème : des Millerus au fond de la rue St Laurent tout le monde n'est pas desservi de la même manière ! (*voir la couverture par opérateur sur <https://www.nperf.com>*)

Mais, grâce à la concurrence des opérateurs, l'avènement de la 5G est déjà très avancée ! Actuellement, la 4G LTE Cat. 6 ou 4G+ permet des vitesses de connexion de... 300 Mb/s.

En 5G, on est donc dans un autre monde, le chargement d'un film en ultra HD serait une broutille, sans parler des vidéos YouTube en 1080p.

Si tout cela reste encore bien loin de nos problèmes locaux à Tilly : la 4G c'est demain. – voir sur <http://www.cartoradio.fr>

Les opérateurs commencent à proposer des box qui, reliées aux réseaux 4G, offrent à toute la maison un débit de 100Mbsec-1, autant dire 50 fois plus que les débits moyens actuels. (*)

Et si l'avenir c'était la 4G ?

Pas si loin de la réalité, demain (*dans 1 à 2 ans*), dans nos villages ruraux le haut débit passera par le réseau GSM.



Dès lors, rien ne sert de courir après la fibre, internet sera délivré par les airs !

Stéphane AUDUREAU

*(<http://www.services.bouyguetelecom.fr/internet-et-securite/bbox-nomad>, <https://boutique.orange.fr/tablette-et-cle/airbox-4g>, <http://assistance.sfr.fr/runtime/mobile-et-tablette/box-de-poche/accueil.html>)



LES ASSOCIATIONS

ESPACE 6

*Cette année nous avons fêté les 20 ans d'Espa-
ce 6.*

Eh oui 20 ans déjà !!!

*Catherine
Theillard*

01 30 42 51 80

*Toute l'équipe se joint à moi pour vous remer-
cier de votre fidélité tout au long de ces années.
C'est grâce à vous et pour vous que notre asso-
ciation existe.*

*Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine et vous souhaitons de bon-
nes fêtes de fin d'année.*



L'expo Peinture



Le troc de plantes

La présidente, Catherine THEILLARD



Soirée d'Octobre 2015

Les activités d'ESPACE 6

Section Gymnastique : les mardi et
mercredi soir de 20 h à 21 h 00

Section Peinture : tous les mercredi
après midi de 14 h à 18 h - Atelier
libre de peinture pour adulte et en-
fant à partir de 10 ans.

Nos rendez- vous :

Le samedi 4 juin 2016 : Exposition
Peinture et repas annuel

CLUB DES AINES DE TILLY

*Huguette
Chauvin*

01 30 42 55 29

Le club des Aînés a repris ses activités en septembre avec 36 adhérents.

Ce club se réunit tous les quinze jours le mardi de 14 h à 18 h afin de jouer à la belote, au scrabble, au yams ou au triomino... pour une adhésion annuelle de 20 €.

Le club organise aussi deux lotos, un repas au restaurant et un voyage par an. Pour 2016, un séjour de deux jours en Bourgogne est prévu. Tout le monde peut y participer.

Retraités ou pré-retraités seront toujours les bienvenus au club même en cours d'année.

La Présidente, Huguette CHAUVIN



LES ASSOCIATIONS

TILLY ANIMATIONS

*M. Jean-Pierre
PICHAFROY*

06 52 37 32 54

@Mail
tilly.animations@hotmail.fr



*Salle comble pour le loto de Noël du
19 décembre*



L'année 2015 se termine avec un franc succès pour nos activités (lotos, cueillette des œufs de Pâques, sortie au Parc Saint Paul...).

Toutes les personnes ayant participé aux activités proposées étaient satisfaites, et c'est le but que nous souhaitons obtenir.

Notre prochain rendez-vous est fixé au **16 janvier 2016** pour partager tous ensemble la **galette des Rois** (un bulletin de participation va prochainement vous parvenir dans vos boîtes aux lettres).

Si vous vous sentez une âme de bénévoles, si vous aimez organiser, si vous voulez vous investir dans la vie du village, rejoignez-nous !

Nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2016.

L'équipe de Tilly Animations

RENCONTRES MUSICALES AU FIL DE L'EAU

Rencontres musicales

*La Joncherie
78790 Tilly*

01 30 42 43 43

Cette association domiciliée à Tilly a pour but de promouvoir les arts, particulièrement la musique classique.

Elle organise spectacles et actions de sensibilisation avec le concours d'artistes professionnels de haut niveau, et a le souci de valoriser le patrimoine local ainsi que la création.

Elle s'adresse au plus grand nombre : prix d'entrée modiques, rencontres des enfants scolarisés avec les artistes, convivialité.

Tout cela notamment dans les villes et villages proches des rivières Vaucouleurs, Vesgre et Eure (Yvelines, Eure & Loir, Eure).

Les "Rencontres musicales au fil de l'eau" sont reconnues être d'intérêt général par l'administration fiscale : les dons faits à l'association sont déductibles de l'impôt, qu'ils soient faits par des particuliers ou des professionnels.

Présidente : Catherine Besse

Trésorier : Christophe Chassagne

Secrétaire : Caroline Doublier

Conseillers artistiques : Ivan Bellocq et Anja Thomas

*L'association Rencontres Musicales vous donne rendez-vous le **vendredi 17 juin 2016** à la salle polyvalente pour son premier concert tillois.*





ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

COLLECTE DES DECHETS



Deux camions distincts effectuent la collecte des bacs verts et des bacs jaunes : l'un ramasse les bacs verts et l'autre, les jaunes, dans deux tournées différentes.

Les bacs sont vidés séparément, toujours le même jour, mais pas aux mêmes heures.

Les encombrants passent deux fois par an.

Les déchets verts sont collectés en sacs papier du 1er lundi d'avril au deuxième lundi de décembre (distribution de votre dotation de sacs en mairie fin mars).



Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.

Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.

Une carte de déchèterie peut vous être délivrée par la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Nouveauté 2015 : 1 carte = 24 passages par an gratuits au lieu de 12 auparavant. Le SIEED expérimente une nouvelle utilisation de la carte d'accès à la déchetterie qui permet de doubler le nombre passages. Chaque pastille permet deux passages. Au premier passage la pastille est barrée d'un trait. Au passage suivant, la pastille est poinçonnée complètement.

Vous avez un doute sur un objet à jeter : rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>

Collecte des ordures ménagères
vendredi

Collecte Emballages
Vendredi

Déchets verts
le lundi (du 4 avril au 19 décembre 2016)

Ramassage des encombrants
5 avril et 28 septembre 2016



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h le lundi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Code pénal : R 623-2

Bien vivre avec les animaux



Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Respecter les lieux publics

Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

Abandonner des déchets

Il est interdit d'effectuer d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750€.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



Eviter les jambes cassées

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental

Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.



SERVICES ET SOLIDARITÉ

OXYJEUNES, "L'espace info santé pour les jeunes de 11 à 25 ans"

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes, de manière anonyme et gratuit. Les jeunes peuvent y rencontrer une psychologue gratuitement le mercredi de 13h30 à 18h30 (sur rendez-vous au 01.30.46.99.70). Les locaux sont situés dans la Cour d'Honneur de l'Hôpital de Houdan. Une consultation individuelle destinée aux parents d'adolescents est proposée au sein des locaux d'Oxyjeunes en partenariat avec l'Association IPT, le premier et le troisième vendredi après-midi de chaque mois.

Renseignements et inscription gratuite au

01 30 46 99 88.

OXYJEUNES
ESPACE INFO SANTE
11-25 ANS

ANONYME ET GRATUIT
42 rue de Paris 78550 HOUDAN

Du lundi au jeudi de 9h à 16h sans rendez-vous avec la coordinatrice
Le mercredi de 13h30 à 18h30 sur rendez-vous avec la psychologue
01.30.46.99.70



La Croix-Rouge Française est de nouveau présente dans les Pays Houdanais.

Elle est installée 32, Route d'Anet à Houdan.

L'écoute et l'accompagnement des personnes accueillies sont au cœur de l'action.

Plusieurs services sont proposés, soit au bureau à Houdan, soit dans le cadre d'un dispositif itinérant :

- Aide alimentaire,
- Aide vestimentaire,
- Accompagnement personnalisé sur des démarches administratives et des actions d'orientations.

Des tournées régulières sont organisées dans les principales communes grâce à un véhicule spécialement aménagé (grâce à la fondation Peugeot).

Le camion Croix Rouge est présent notamment

À Dammartin-en-Serve, place de la mairie, de 14 h 30 à 16 h 30 **le jeudi** tous les 15 jours (semaine impaire)

A Septeuil, place de la mairie, **tous les mardis après-midi** de 14 h 30 à 16 h 30

D'autres actions sont envisagées à court terme :

- Point hygiène (douche, vêtements de rechanges)
- Transport social de personnes
- Halte-répit-détente-Alzheimer.

Pour réaliser toutes ces actions la Croix-Rouge d'Houdan recherche des bénévoles.

Pour plus d'informations s'adresser
au 01 78 82 58 43 ou croixrougehoudan@gmail.com

Horaires de l'Antenne Croix-Rouge de Houdan

Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h 14h-17h
Mercredi : 14h-17h
Jeudi : 9h-12h 14h-17h
Vendredi : 9h-12h



SERVICES ET SOLIDARITÉ



POINT
ECOUTE
PARENTS

Comme tout parent,
vous vous posez des questions.

Vous pouvez trouver un accompagnement et
un soutien auprès d'une psychologue.

Consultations confidentielles et gratuites
sur rendez-vous.

Pour tous renseignements et/ou prise de
rendez-vous, contactez le 01 30 46 99 88

Consultations dans les locaux d'Oxyjeunes au 42 rue de Paris à Houdan,
le premier et troisième vendredi de chaque mois.



Services à domicile

L'ADMR, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...).

Renseignements: 8, rue d'Épernon à Houdan, le
lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de
9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h.
Tél : 01 30 46 10 19

Portage de repas à domicile.

Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une
mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui ne
vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à domicile
organisé par la CC Pays Houdanais.
Tél : 01 30 46 82 91

Télé Assistance :

Proposée en liaison avec le Conseil départemental
des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien sûr
et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas
de malaise, chute...

Renseignements : s'adresser à la mairie de Tilly

Aide à l'Emploi

Services pour l'Emploi : une conseillère de la CC Pays
Houdanais vous accompagne dans vos recherches (CV,
lettre de motivation, accès aux offres sur Internet). Les
employeurs peuvent s'adresser à ce service pour leurs
recrutements.

Permanences : 22 Porte d'Épernon à Maulette, lundi, mar-
di, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
17h30, jeudi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h00.

Tél : 01 30 46 82 92

Courriel: service-emploi@cc-payshoudanais.fr

La Mission Locale d'Insertion de Mantes accompagne
les jeunes de 16 à 25 ans dans les étapes de leur parcours
vers l'emploi, l'orientation, la formation, le logement, la
vie quotidienne.

Si vous êtes actuellement à la recherche d'une orientation
ou d'une formation pour l'année prochaine, la Mission
Locale met en place des actions pour vous guider dans vos
choix d'alternance.

Contact : par téléphone au 01 30 94 23 44

Santé et services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre
disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi
au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : présen-
ce d'un médecin généraliste sans rendez vous.

Gardes de médecine : vous devez composer le 15. Vous
serez alors en contact avec un médecin régulateur de l'Ai-
de Médicale d'Urgence (AMU) qui avertira en fonction du
besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un autre
service.

Pharmacies

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de
garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17.
Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la
gendarmerie



TARIFS COMMUNAUX

Location de la salle polyvalente :

300 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)

Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie



TENNIS

TARIF DE JUIN 2015 A FIN MAI 2016

60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38

CIMETIÈRE

Concession perpétuelle : 250 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

Colombarium

		Par case
Durée	Montant	Renouvellement
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).



INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.

Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

Rappel : Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



Le Passeport

Les demandes de passeports biométriques peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France à condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique. La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.

Il conviendra de vérifier avant de se présenter que la mairie peut vous recevoir sans rendez-vous

Les pièces à fournir :

- un acte de naissance de moins de 3 mois ou la carte d'identité en cours de validité, et l'ancien passeport si la demande concerne un renouvellement. Ces documents doivent être des originaux.
- un justificatif de domicile original de moins de trois mois et deux photos normalisées.

La saisie des données peut prendre une vingtaine de minutes.

Le délai de réception du passeport est de 15 jours à 3 semaines. Le meilleur moyen de ne pas partir en vacances c'est de s'y prendre trop tard !

Les tarifs : 86 € pour les adultes – de 15 ans à 18 ans : 42 € – moins de 15 ans : 17 €

Attention : les passeports en cours de validité (moins de 10 ans) restent valables jusqu'à leur terme, il n'y a donc aucune nécessité d'en changer.



Nouveaux arrivants, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Il vous suffit de vous présenter en mairie muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour l'année 2016, les inscriptions seront closes le 31 décembre 2015. **Une permanence sera tenue le jeudi 31 décembre de 17 h à 19 h pour recevoir les dernières demandes.**

La carte nationale d'identité

Désormais, en cas de perte ou de vol de la carte d'identité, un timbre fiscal de 25€ est nécessaire pour les demandes de renouvellement.



Les demandes de renouvellement de carte d'identité avec présentation de l'ancienne carte sont gratuites ainsi que la première carte d'identité.

Documents à fournir :

- l'ancienne carte d'identité en cas de renouvellement ou un acte de naissance de moins de trois mois (Ces documents doivent être des originaux)
- un justificatif de domicile original de moins de trois mois
- deux photos normalisées.

L'imprimé de demande est à remplir en mairie de Tilly par le demandeur.

Le délai pour obtenir une Carte Nationale d'Identité, varie entre 3 et 5 semaines à partir de la date de dépôt

Attention : les cartes d'identité émises à compter du 1er janvier 2004 sont désormais valable 15 ans.



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail www.service-public.fr



ADRESSES UTILES

SOUS-PREFECTURE

18-20, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-jolie
Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87
*Horaires : lundi au vendredi
de 8h45 à 15h45.*

TRESORERIE

Place Fabian
78980 Longnes
Tél. 01 30 42 48 20
Horaires d'ouverture au public :
Le lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 9h00 à 12h00
Le vendredi : de 9h00 à 13h00

HOTEL DES IMPOTS

1 place Jean Moulin
78201 Mantes-la-jolie
Tél. 01 34 79 49 00

GENDARMERIE

Brigade de Septeuil
106, route Saint-Corentin
Tél : 01 34 97 28 70

POMPIERS (18)

Centre de secours de Septeuil

POSTE

Centre de tri : Route de Saint Corentin -Septeuil

Agences postales

Dammartin :

12, Grande Rue
78111 DAMMARTIN-EN-SERVE
Tous les jours de 14 h 30 à 17 h – Le samedi de 9 h à 12 h

Longnes :

2 rue des Tourelles
78980 Longnes
Le lundi : de 10 h à 12 h et de 15h30 à 16h30
Le mercredi : de 10 h à 12 h
Du mardi , jeudi, vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 16h30 -
Le samedi : de 9h00 à 12h00





ADRESSES UTILES



EAU

LYONNAISE DES EAUX

Rue du Bon Roi Saint-Louis

78300 POISSY

Tél : 08 10 37 93 79



TELEPHONE

Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie

19, rue Gambetta

78200 MANTES LA JOLIE

Tél : 01 34 00 18 60



ELECTRICITE

S.I.C.A.E. E.L.Y

33, rue de la Gare

78910 TACOIGNIERES

Tél : 01 34 94 68 00

Dépannage Tél : 01 34 94 68 01

ASSAINISSEMENT

S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Communauté de communes du Pays Houdanais

Porte d'Epéron

78550 MAULETTE

Tél : 01 30 46 82 80



DECHETS

SIEED

29 Bis, Rue de la Gare

78890 GARANCIERES -Tél.01 34 86 65

Site : www.sieed.fr

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	56 579,28 €	70 Produits des services et du domaines	372,42 €
12 Charges de personnel	82 248,80 €	73 Impôts et taxes	214 798,48 €
14 Atténuations de produits	13 247,63 €	74 Dotations et participations	65 148,33 €
65 Autres charges courantes	136 879,54 €	13 Atténuations de charges	334,63 €
		75 Autres produits de gestion courante	13 907,00 €
Total dépenses de gestion courante	288 955,25 €	Total recettes de gestion courante	294 560,86 €
66 Charges financières	4 028,40 €	76 Produits financiers	26,01 €
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	630,00 €
22 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses réelles	292 983,65 €	Total recettes réelles	295 216,87 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Dotations aux amort et prov (68)	6 577,80 €	42 Travaux en régie	6 077,80 €
23 Virement à la section investiss,			
Total dépenses d'ordre	6 577,80 €	Total recettes d'ordre	6 077,80 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	299 561,45 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	301 294,67 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	68 468,42 €
TOTAL DEPENSES =	299 561,45 €	TOTAL RECETTES =	369 763,09 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT = 70 201,64 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	2 052,00 €	13 Subventions	- €
21 Immobilisations corporelles	21 083,86 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	15 900,00 €	21 Immobilisations corporelles	
Total dépenses d'équipement	39 035,86 €	Total recettes d'équipement	- €
10 Dotations et fonds divers	- €	10 dotations et fonds divers	11 575,40 €
16 Emprunts et dettes assimilées	14 689,96 €	1068 Excédent de fonctionn. capitalisé	65 710,02 €
		24 Produits des cessions immobilières	- €
Total dépenses financières	14 689,96 €	Total recettes financières	77 285,42 €
Total dépenses réelles	53 725,82 €	Total recettes réelles	77 285,42 €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)	6 077,80 €	40 Amortissements des immobilisat° (28)	6 577,80 €
		21 Virement de la section de fonctionn.	- €
Total dépenses d'ordre	6 077,80 €	Total recettes d'ordre	6 577,80 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	59 803,62 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	83 863,22 €
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	70 640,98 €
TOTAL DEPENSES =	59 803,62 €	TOTAL RECETTES =	154 504,20 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT = 94 700,58 €			

RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL = 164 902,22 €

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT

<i>RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =</i>	477 460,71 €	<i>RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =</i>	384 663,71 €
Résultat cumulé en investissement	537 264,33 €		539 167,91 €

Le 11 décembre 2014, le conseil municipal a pris une décision modificative sur le budget 2014 pour inscrire les dépenses et recettes liées aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom, et à la réfection du réseau d'eau potable dans la rue de Saint-Laurent.. Les restes à réaliser sur investissement correspondent donc au montant de ces travaux, reportés sur le budget 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	71 576,74 €	70 Produits des services et du domaines	40,00 €
12 Charges de personnel	74 106,00 €	73 Impôts et taxes	209 598,00 €
14 Atténuations de produits	16 652,47 €	74 Dotations et participations	59 635,00 €
65 Autres charges courantes	150 092,86 €	13 Atténuations de charges	- €
		75 Autres produits de gestion courante	11 435,69 €
Total dépenses de gestion courante	312 428,07 €	Total recettes de gestion courante	280 708,69 €
66 Charges financières	5 814,00 €	76 Produits financiers	26,00 €
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	2 588,67 €
79 Attribution compensation			
22 Dépenses imprévues	13 525,00 €		
Total dépenses réelles	331 767,07 €	Total recettes réelles	283 323,36 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Dotations aux amort et prov (68)		42 Travaux en régie	
23 Virement à la section investiss,	21 757,93 €		
Total dépenses d'ordre	21 757,93 €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	353 525,00 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	283 323,36 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	70 201,64 €
TOTAL DEPENSES =	353 525,00 €	TOTAL RECETTES =	353 525,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	2 192,40 €	13 Subventions	104 117,71 €
21 Immobilisations corporelles	16 126,89 €	16 Emprunts et dettes assimilées	145 500,00 €
23 Immobilisations en cours	339 364,71 €		
020 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses d'équipement	357 684,00 €	Total recettes d'équipement	249 617,71 €
10 Dotations et fonds divers		10 dotations et fonds divers	11 171,78 €
16 Emprunts et dettes assimilées	19 564,00 €	1068 Excédent de fonctionn.capitalisé	- €
		24 Produits des cessions immobilières	- €
Total dépenses financières	19 564,00 €	Total recettes financières	11 171,78 €
Total dépenses réelles	377 248,00 €	Total recettes réelles	260 789,49 €
45 Opérations pour le compte de tiers	135 096,00 €	45 Opérations pour le compte de tiers	135 096,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)	- €	40 Amortissements des immobilisat° (28)	- €
		21 Virement de la section de fonctionn.	21 757,93 €
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	21 757,93 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	512 344,00 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	417 643,42 €
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	94 700,58 €
TOTAL DEPENSES =	512 344,00 €	TOTAL RECETTES =	512 344,00 €



Samedi 9 Janvier 2016

à 17 heures



Salle polyvalente



**Le Maire et les Conseillers municipaux de Tilly
vous adressent leurs meilleurs voeux
et vous convient à fêter la nouvelle année
en partageant le verre de l'amitié**